



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE  
DU NORD DES MASKOUTAINS

## AVIS PUBLIC

### Prochaines séances de conseil à huis clos

Puisque l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Et puisqu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéo-conférence, veuillez noter que les prochaines séances du conseil seront tenues virtuellement et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Nous invitons les citoyens et citoyennes à nous faire parvenir leurs questions ou commentaires au bureau de la Régie au 450-252-5027.

DONNÉ à Saint-Hugues, ce 15 avril 2020.

  
Andrée-Anne Beauregard

Secrétaire-trésorière de la Régie